


1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur du produit	Degreasing Solvent LV (4083-83)
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Utilisation recommandée	Dégraissant
Restrictions conseillées	Aucuns connus.
Fabricant	Nu-Calgon 2008 Altom Court St. Louis, MO 63146 US Téléphone: 314-469-7000 / 800-554-5499 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

2. Identification des risques

Dangers physiques	Aérosols inflammables	Catégorie 1
	Gaz sous pression	Gaz liquéfié
Risques pour la santé	Corrosion et/ou irritation de la peau	Catégorie 2
	Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction (le fœtus)	Catégorie 2
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
Risques pour l'Environnement	Non classé.	
Risques défini pour OSHA	Non classé.	
Éléments d'étiquetage		

Mot indicateur

Danger

Mention de danger

Aérosol extrêmement inflammable.
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire au fœtus.

Conseil de prudence

Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
Lavez vigoureusement après manipulation. Porter des gants/vêtements de protection/équipement de protection des yeux/du visage.
Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.
Ne pas respirer les gaz. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Intervention

En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Traitement particulier (consulter cette étiquette). En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.
En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal.

Stockage

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)

Aucuns connus.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Acétone		67-64-1	81-83
Heptane		142-82-5	8-10
Heptane, ramifié, cyclique et linéaire		426260-76-6	8-10
Dioxyde de carbone		124-38-9	7-9
Toluène		108-88-3	0.1-1

4. Premiers soins

Inhalation	En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal.
Peau	En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Yeux	En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
Ingestion	Dans le cas peu probable de déglutition, communiquez avec un médecin ou un centre anti-poison. Rincer la bouche.
Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Porter un vêtement de protection approprié.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Poudre. Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Méthodes d'extinction inappropriées	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.
Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.
Lutte contre l'incendie / instructions	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
Risques d'incendie généraux	Aérosol extrêmement inflammable.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.
Données sur l'explosibilité	
Sensibilité aux chocs	Pas disponible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Pas disponible.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir à l'écart des zones basses. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Éviter de respirer les gaz. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Cette substance est classée polluant de l'eau aux termes du Clean Water Act (loi relative à la propreté de l'eau) et ne doit pas contaminer les sols ni pénétrer dans les systèmes d'égouts et d'évacuation qui se déversent dans les cours d'eau. Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Pelleter l'absorbant usagé dans des fûts ou d'autres récipients appropriés. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

7. Manutention et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ne pas respirer les gaz. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Garder sous clef. Contenu sous pression. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas exposer à la chaleur ou entreposer à des températures au-dessus de 120 °F/49 °C, car il pourrait brûler. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éviter l'exposition prolongée au soleil. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit frais et sec protégé contre les rayons solaires. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Tenir hors de la portée des enfants.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	PEL limite d'exposition autorisée	2400 mg/m ³ 1000 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	PEL limite d'exposition autorisée	9000 mg/m ³ 5000 ppm
Heptane (CAS 142-82-5)	PEL limite d'exposition autorisée	2000 mg/m ³ 500 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	200 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
	Plafond	300 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	750 ppm
	MPT	500 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	30000 ppm
	MPT	5000 ppm
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	500 ppm
	MPT	400 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	20 ppm

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	MPT	590 mg/m3
		250 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	54000 mg/m3
		30000 ppm
	MPT	9000 mg/m3
		5000 ppm
Heptane (CAS 142-82-5)	MPT	350 mg/m3
		85 ppm
	Plafond	1800 mg/m3
		440 ppm
Toluène (CAS 108-88-3)	LECT	560 mg/m3
		150 ppm
	MPT	375 mg/m3
		100 ppm

Valeurs limites biologiques

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps échantill.
Acétone (CAS 67-64-1)	50 mg/l	Acétone	Urine	*
Toluène (CAS 108-88-3)	0.3 mg/g	o-crésol, avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*
	0.03 mg/l	Toluène	Urine	*
	0.02 mg/l	Toluène	Sang	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Contrôles techniques appropriés

Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Autre

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.

Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
État physique	Gaz.
Forme	Aérosol.
Couleur	Incolore
Odeur	Solvant
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Sans objet
Point de fusion/point de congélation	Pas disponible.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement	Pas disponible.
Densité	0.770 (Concentrate)
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Pas disponible.
Point d'éclair	Pas disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosivité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosivité - supérieure (%)	Pas disponible.
Pression de vapeur	65 - 75 psig @ 70°F
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité(s)	Partiel
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	< 20.5 mm ² /s
Autres informations	
Thermodilatabilité	> 150 cm
Inflammabilité (retour de flammes)	Oui
Chaleur de combustion	29.3 kJ/g
COV (% en poids)	9.7 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Contact avec des matières incompatibles.
Matières incompatibles	Les agents oxydants forts. Acides.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Propriétés toxicologiques

Voies d'exposition Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.
Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive. Effets narcotiques.
Peau Provoque une irritation cutanée.
Yeux Provoque une sévère irritation des yeux. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets narcotiques.

Composants

Espèces	Résultats d'essais
---------	--------------------

Acétone (CAS 67-64-1)

Aiguë

Cutané

DL50

Lapin

15800 mg/kg

20 ml/kg

Inhalation

CL50

Rat

76 mg/l, 4 heures

50.1 mg/l, 8 heures

39 mg/l/4h

44000 mg/m³/4H

souris

Orale

DL50

Homme

2857 mg/kg

Lapin

5340 mg/kg

Rat

5800 mg/kg

souris

3000 mg/kg

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Aiguë

Inhalation

CL50

Pas disponible

Orale

DL50

Pas disponible

Heptane (CAS 142-82-5)

Aiguë

Inhalation

CL50

Rat

103 mg/l, 4 heures

DL50

souris

75 mg/l, 2 heures

Orale

DL50

Rat

15000 mg/kg

Heptane, ramifié, cyclique et linéaire (CAS 426260-76-6)

Aiguë

Inhalation

CL50

Pas disponible

Orale

DL50

Pas disponible

Toluène (CAS 108-88-3)

Aiguë

Cutané

DL50

Lapin

12196 mg/kg, Sigma

Composants	Espèces	Résultats d'essais
		12125 mg/kg
		8390 mg/kg
		14.1 ml/kg
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	26700 ppm, 1 heures <= 28800 mg/m ³ , 4 heures, Sigma
		12200 ppm, 2 heures
		8000 ppm, 4 heures
		12.5 mg/l/4h
	souris	7100 mg/l, 4 heures
		5320 ppm, 8 heures
		400 ppm, 24 heures
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 5580 mg/kg, Sigma 636 mg/kg
Corrosion et/ou irritation de la peau	Provoque une irritation cutanée.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésion/irritation grave des yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Valeur de l'opacité cornéenne	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation des voies respiratoires	Pas disponible.	
Sensibilisation de la peau	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.	
Mutagenécité de la cellule germinale	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.	
Mutagenécité	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénécité	This product is not considered to be a carcinogen by IARC, NTP, or OSHA.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Acétone (CAS 67-64-1)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénécité pour l'homme.	
Toluène (CAS 108-88-3)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénécité pour l'homme.	
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénécité		
Toluène (CAS 108-88-3)	Volume 47, Volume 71 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénécité pour l'homme.	
Toxicité pour les micro-organismes : valeur LD50		
Benzène (CAS 71-43-2)	Cancérogène.	
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Cancérogène.	
Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire au fœtus.	
Tératogénécité	Le toluène (benzène, méthyle-) présente un risque de toxicité pour le fœtus (poids fœtal réduit), des effets sur le comportement (effets sur l'apprentissage et la mémoire) et perte de l'audition (dans les mâles). Ces effets sont observés chez la progéniture de la souris exposée à l'inhalation de toluène à 1200 ou 1800 ppm. Ces effets sont observés en l'absence de toxicité maternelle.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Effets narcotiques.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Sans objet.
Risque d'aspiration	Peu probable du fait de la forme du produit.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Autres informations	Pas disponible.
Nom des produits toxicologiquement synergiques	Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Voir ci-dessous		
Composants	Espèces	Résultats d'essais	
Acétone (CAS 67-64-1)			
Crustacés	CE50	Daphnia	13999 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	21.6 - 23.9 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	4740 - 6330 mg/l, 96 heures
Heptane (CAS 142-82-5)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Tilapia Mozambique (Tilapia mossambica)	375 mg/l, 96 heures
Toluène (CAS 108-88-3)			
Algues	IC50	Algues	433 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	7.645 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	5.46 - 9.83 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Saumon coho, (Oncorhynchus kisutch)	8.11 mg/l, 96 heures
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.		
Potentiel de bio-accumulation	Données non disponibles.		
Mobilité dans le sol	Données non disponibles.		
Mobilité générale	Pas disponible.		
Autres effets nocifs	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.		

13. Élimination des résidus

Instructions pour l'élimination	Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ce produit et son contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
États-Unis, RCRA, liste P des déchets dangereux : référence	
Acétone (CAS 67-64-1)	U002
Toluène (CAS 108-88-3)	U220
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)**Requêtes fondamentales pour le transport:**

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire adéquate Aérosols, inflammables
Classe de danger Limited Quantity - US
Dispositions particulières N82
Exceptions liées au conditionnement 306

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)**Requêtes fondamentales pour le transport:**

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire adéquate AÉROSOLS, inflammables
Classe de danger Limited Quantity - Canada
Dispositions particulières 80

IATA/ICAO (Air)**Requêtes fondamentales pour le transport:**

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire adéquate Aérosols, inflammables
Classe de danger Limited Quantity - IATA

IMDG (Transport maritime)**Requêtes fondamentales pour le transport:**

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire adéquate AÉROSOLS, inflammables
Classe de danger Limited Quantity - US

DOT; IMDG; TMD**IATA**

15. Données réglementaires

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Canada CEPA Schedule I: Listed substance

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) Inscrit.

Canada NPRI VOCs with Additional Reporting Requirements: Mass reporting threshold/Identification Number

Heptane (CAS 142-82-5) 1 tonnes
 Toluène (CAS 108-88-3) 1 tonnes

Canada WHMIS Ingredient Disclosure: Valeurs-seuils

Acétone (CAS 67-64-1)	1 %
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	1 %
Heptane (CAS 142-82-5)	1 %
Toluène (CAS 108-88-3)	1 %

Situation SIMDUT

Contrôlé

Classement SIMDUT

Catégorie A - Gaz comprimés, Catégorie B - Division 5: Aérosol inflammable, Catégorie D - Division 2A, 2B

L'étiquetage SIMDUT**Réglementations Fédérales des États-Unis**

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Toxic Chemical: Concentration de minimis

Toluène (CAS 108-88-3)	1.0 %
------------------------	-------

EPCRA aux États-Unis (SARA Title III) section 313 – produit chimique toxique : substance inscrite

Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
------------------------	----------

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

US CWA Section 311 Hazardous Substances: Listed substance

Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
------------------------	----------

US CWA Section 307(a)(1) Toxic Pollutants: Listed substance

Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
------------------------	----------

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

US – CAA Mandatory Reporting of GHGs: Potentiel de réchauffement global (100 ans)

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	1
-----------------------------------	---

US CAA Section 111 Volatile Organic Compounds: Listed substance

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
------------------------	----------

US CAA Section 612 SNAP Program: Listed substance

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	Inscrit.

US CAA VOCs with Negligible Photochemical Activity: Listed substance

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
-----------------------	----------

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**Catégories de danger**

Risque immédiat - Oui
 Risque différé - Oui
 Danger d'incendie - Oui
 Danger lié à la Pression - Non
 Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux

Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux**Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)**

Non réglementé.

FDA (Food and Drug Administration :
administration des produits alimentaires et pharmaceutiques)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Benzène (CAS 71-43-2)	Inscrit.
Éthylbenzène (CAS 100-41-4)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

US - Michigan Critical Materials Register: Parameter number

Toluène (CAS 108-88-3)	00108-88-3 Inscrit.
------------------------	---------------------

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

US - New York Release Reporting: Substances dangereuses: Listed substance

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance

Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
------------------------	----------

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

US - Washington Chemical of High Concern to Children: Listed substance

Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
------------------------	----------

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

Statut de l'inventaire

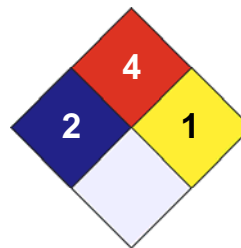
Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Ou
*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence		i

16. Renseignements divers

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 2
Inflammabilité	4
Danger physique	1
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

05-Décembre-2014

Date en vigueur

01-Décembre-2014

Date d'expiration

01-Décembre-2017

Autres informations

Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Préparée par

Nu-Calgon Service Technique No de téléphone: (314) 469-7000

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est préparée pour se conformer avec la Norme de communication de risque d'OSHA (Administration de la sécurité et de la santé au travail) concernant l'adoption du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).